



CRITIQUE DE L'OFFRE

À la CGT, on aime souligner quand nos adversaires idéologiques viennent confirmer nos analyses.

Dans les émissions pourtant ultralibérales, au service du MEDEF, notamment de BFM Business, on finit parfois par avoir des aveux. Chef économiste d'Allianz, L Subran, dans les Experts BFM Business 9 juin : « Le coût d'un emploi créé aujourd'hui en France est 2 fois plus élevé qu'un emploi créé en 2019 parce qu'on crée beaucoup plus de dette par point de PIB. 1 point de PIB = 2,5 de dette. Donc 1 emploi nécessite en général 2 points de plus d'endettement, ou de coût total, qu'en 2019 ».

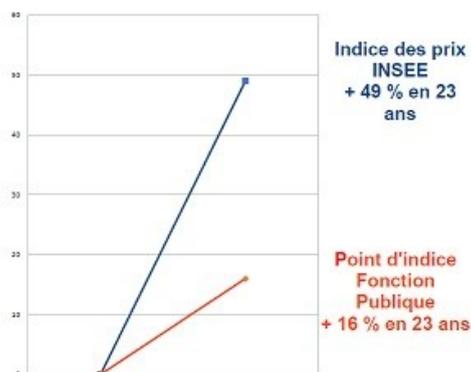
Et il explique : « baisse de cotisations sociales, primes Macron, aides aux entreprises, il y a tellement eu de transfert de richesses du public au privé entre 2020 et 2022, que les emplois créés aujourd'hui sont largement subventionnés par rapport à 2019... »

BFM évalue qu'en dix ans c'est « 100 milliards par an ». La dernière estimation CGT (Clersé / Université de Lille), sur une plus longue période était de 200 milliards par an. Conséquences de cette politique, on nous demande de « réduire la dette » ainsi créée, de payer toujours plus d'intérêts de la dette aux marchés financiers.

C'est nous qui payons directement cette politique par des réformes et coupes sans fin sur la protection sociale et sur les services publics. Voilà où vont nos impôts !!!

DES CLOPINETTES

Évolution 2000-2023
(au 1^{er} juillet 2023 après augmentation :
Point à 4,92 €)



Si le Point d'indice avait suivi l'inflation :

Point en 2000	Inflation	Point en 2023
4,25 €	1,49	6,33 €

Les annonces salariales du ministre Guérini sont très très loin d'être à la hauteur de nos attentes. Un poil de point d'indice, des petites primes ponctuelles, quelques mesurées sur les indemnités kilométriques... pour entériner un nouveau recul sur nos rémunérations amputées par une inflation qui ne faiblit quasiment

pas.

Et pourtant, si les « expert-es » qui trustent les médias, nous assènent qu'augmenter la valeur du point de 1 %, c'est 2 milliards de dépenses publiques supplémentaires. C'est oublier volontairement que, de cette augmentation, résultent également des recettes supplémentaires, en particulier par le biais des cotisations salariales et de l'impôt sur le revenu.

Or, la dette et le déficit dont on nous rebat les oreilles n'ont de réalité qu'en effectuant la balance entre les dépenses et les recettes. Sur cette base, la revalorisation de 1,5 % ne représentera pas un coût réel de 3 milliards d'€ comme l'avance le ministre mais sera comprise entre 2,2 à 2,4 milliards d'€.

En 2022, les entreprises du CAC 40 ont versé 67,5 milliards d'€ de dividendes et ont procédé à des rachats d'action pour 25 milliards d'€.

L'ensemble des rémunérations (traitements et primes) et pensions versées à tous les ayants-droit des trois versants de la Fonction Publique a reculé d'environ 0,7 point dans le PIB par rapport à la moyenne des années 1990 à 2007. Cela représente environ 18 milliards d'€.

C'est dire s'il y a de la marge de manœuvre pour des augmentations générales des salaires et des pensions.

CIEL MA PISCINE

La super assistance automatique de détection des piscines (merci CAP GEMINI et GOOGLE) non déclarées a engendré récemment une relance déclarative envoyée de Bercy sans que la direction locale soit au courant !

Les agent-es ont donc découvert en direct la plaisanterie, en pleine campagne IR et GMBI...avec une curieuse distinction entre piscine intérieure et piscine extérieure. Normalement, une piscine intérieure (une piscine se situant à l'intérieur d'un bâti dur) se déclare comme une pièce en plus et est donc ajoutée au reste de la maison entraînant donc une augmentation de la Valeur Locative de cette dernière. Il n'y a donc pas de tarif spécifique, dans certaines communes, pour les piscines intérieures. Par contre, pas de distinction entre piscines couvertes et non couvertes ce qui risque d'entraîner des inégalités d'imposition ou des omissions (intégration au bâti ?). Cela promet des surprises lors de la sortie des Taxes Foncières... et des réclamations innovantes.